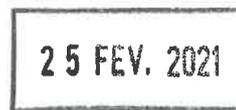




Préfecture du Pas-de-Calais

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS



Enquête publique

ARRIVÉE

**Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis
Z.A.C. des Escardalles présentée par la Société LIDL S.N.C.
sur le territoire de la commune de SAINT-AUGUSTIN
Arrêté du 04/12/2020 de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais à
ARRAS.**

Enquête publique menée du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2021.

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E20000106/59 du 24 novembre 2020

Bordereau de remise de pièces

- 1 - Rapport du Commissaire enquêteur & ses annexes
- 2 - Avis motivé et Conclusion du Commissaire Enquêteur
- 3 - Registre d'enquête publique de la commune de Saint-Augustin
- 4 – Dossier d'enquête (2 classeurs)
- 4 – Clé USB contenant la version informatique du rapport & ses annexes – Avis motivé et conclusion – dossier d'enquête

Pris en compte à la Préfecture, à Arras, le février 2021 par

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (S) DE SAINTE-AUGUSTIN (62120)

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt
logistique situé Z.A.C des Escardelles sur le territoire
de la commune de SAINTE-AUGUSTIN.

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'exploitation d'un entrepôt logistique sis Z.A.C. des Escardalles présentée par la Société LIBL S.N.C. sur le territoire de la commune de SAINT-AUGUSTIN

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2020-311 en date du : 4/12/2020

de Monsieur le Maire de :

de M. le Préfet de ARRAS : (1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : FEBURIE Roger

Profession : Retraité

Durée de l'enquête : 33 jours

Date d'ouverture : du 4 janvier 2021 au 5 février 2021

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____
 " " " " " "
 " " " " " "

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 19 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie de SAINT-AUGUSTIN 166 route de St Omer

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____
 aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

4/1/2021	de	9	heures	00	à	12	heures	00
12/1/2021	"	15	"	00	"	18	"	00
21/1/2021	"	9	"	00	"	12	"	00
30/1/2021	"	9	"	00	"	12	"	00
5/2/2021	"	14	"	00	"	17	"	00

à adresser à la case correspondante.

Le 4 Janvier 2021 de 9 heures 00 à 12 heures 00
Permanence de Monsieur FEBURIE Roger, Commissaire Enquêteur:

OBSERVATIONS DE M. Aucune personne ne s'est présentée durant la permanence de 4/1/2021 à 12 heures 00.
FEBURIE Roger
commissaire enquêteur

Le 12 Janvier 2021 à 15 heures, début de la permanence de Monsieur FEBURIE Roger, Commissaire Enquêteur.
Aucune personne ne s'est présentée durant la permanence.

Le 12/1/2021 à 18 heures
FEBURIE Roger
commissaire enquêteur

Le 21 Janvier 2021 à 9 heures, début de la permanence de Monsieur FEBURIE, Roger, Commissaire Enquêteur.
- Monsieur DEHURTEVENT Benoît, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Augustin est venu consulter le dossier et plus particulièrement la réponse du pétitionnaire aux recommandations de l'Autorité environnementale.
Il n'a pas souhaité dans l'immédiat de déposer sur le présent registre.
Fin de la permanence à 12 heures 00.
FEBURIE Roger
commissaire enquêteur

Le 30 Janvier 2021 à 9 heures, début de la permanence de Monsieur FEBURIE, Roger, Commissaire Enquêteur.
Aucune personne ne s'est présentée durant la permanence.
Fin de la permanence à 12 heures 00.
FEBURIE Roger
commissaire enquêteur

Le 5 Février 2021 à 14 heures, début de la permanence de Monsieur FEBURIE Roger, Commissaire Enquêteur.
- Madame MOCHART, DES de la commune nous remet un courrier daté du 5 Février 2021 parafé par Monsieur ALOUCHERY René, Maire de SAINT-AUGUSTIN portant l'avis du Conseil
FEBURIE Roger
commissaire enquêteur

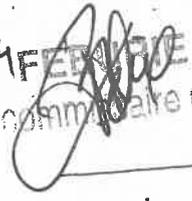
Municipal

Fin de la permanence de AF femas

FEBURIE Roger
commissaire enquêteur

(The main body of the page is a large area of horizontal lines, which has been crossed out with a diagonal line from the bottom-left to the top-right, indicating that the content is redacted or unused.)

4 FEBRUARY Roger
Commandaire enquêteur



~~[Lined area with a diagonal slash]~~

Monsieur le commissaire enquêteur,

La consultation publique est en cours et nous vous rendons l'avis du conseil municipal de la commune de Saint Augustin concernant la création d'une base logistique LIDL dans la zone des Escardalles. Nous vous prions de bien vouloir le trouver ci-après.

Nous accueillons avec enthousiasme l'entreprise LIDL sur notre territoire. Cette implantation sera facteur de dynamique sur notre commune et pour notre collectivité au sens large.

Cet enthousiasme ne suppose pas non plus de vous accorder un blanc-seing et nous souhaitons votre implication profonde à différents niveaux dans une logique de développement durable.

- Sur l'aspect économique, nous attendons de votre entreprise son lien avec le tissu économique local, faire appel à un fournisseur du Pays de Saint Omer c'est contribuer à la prospérité du territoire et à la vie des communes. Tant sur la construction que dans le fonctionnement de votre plat-forme nous vous invitons à être un acteur de votre territoire.
- Sur l'aspect social : Nous sommes une commune d'un peu plus de 800 habitants, dynamique et ouverte sur le monde. Notre commune s'implique dans la mise en place d'infrastructures en construisant une maison de la petite enfance, dans un projet d'école avec Théroutanne, en aménageant des routes et en rénovant notre parc d'équipements publics. Nous attendons de votre entreprise un lien étroit avec notre commune qui pourrait d'ores et déjà se concrétiser par une rencontre.
- Sur l'aspect environnemental, le devoir de responsabilité nous invite à revenir ici sur l'avis délibéré de la Mission régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France sur ce projet (MRAe 2020-4305). Nous avons pris note de vos remarques complémentaires à cet avis mais vous encourageons fortement à intensifier votre démarche de lutte contre les effets de serre dans votre approvisionnement et votre impact CO² au km parcouru. C'est dans votre activité plus que dans des mesures compensatrices externes qu'il faut trouver les moyens de lutte contre les effets du changement climatique. Le conseil municipal vous invite plus largement à tout mettre en œuvre pour que votre projet s'inscrive harmonieusement dans notre territoire et préserve son environnement.

Lors de sa séance du 2 février 2021, les membres du conseil ont relevé deux points :

- Limiter les nuisances visuelles du bâtiment par un aménagement paysager, par un éclairage limité ou par détection.
- Les nuisances sonores et plus particulièrement le trafic camions rue de Cassel à Clarques, Saint Augustin.

Vous l'aurez compris, nous appelons de nos vœux que cette implantation soit une réussite non seulement pour LIDL mais également pour Saint Augustin et pour le territoire de la CAPSO dans une démarche de développement durable.

Saint Augustin

Le 5 février 2021

ALHOUCHEMY René

Maire




DEPOSITIONS NUMERIQUES SUR LE REGISTRE DE LA PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>

ENQUETE PUBLIQUE : Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique LIDL sis Z.A.C. des Escardalles sur le territoire de la commune de Saint-Augustin.

Date d'enquête : Du lundi 4 janvier 2021 au vendredi 5 février 2021.

Deux dépositions numériques :

- Le 28.01.2021 de Monsieur DOLLE Bruno – **DEM1CL**
- Le 30.01.2021 de Monsieur ROUGET Alexis - **DEM2CL**

FEBURIE Roger
commissaire enquêteur



contenu du message

de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr
à ep.106.zac.escardalles@orange.fr
date 28/01/21 11:15
objet Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document LIDL - SAINT AUGUSTIN

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Dollé Bruno

Adresse de messagerie:

br.dolle@laposte.net

Sujet:

LIDLE

Message:

Bonjour,

J'espère que la société LIDLE sera sensible à la pollution lumineuse.

Un éclairage adapté aux normes environnementales serait une exemplarité sur ce site

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

FEBURIE Roger
commissaire enquêteur



contenu du message

de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr
à ep.106.zac.escardalles@orange.fr
date 30/01/21 15:12
objet Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document LIDL - SAINT AUGUSTIN

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Alexis Rouget

Adresse de messagerie:

alexis.rouget@orange.fr

Sujet:

projet lidl

Message:

Ce projet s'implantera sur un terrain d'une superficie de 18,3 hectares initialement constitué de prairie et d'espaces agricoles. C'est donc une perte notable pour notre autonomie alimentaire et pour la biodiversité locale. C'est aussi d'une perte de stockage de carbone aujourd'hui assuré par la végétation.

Nous aurons aussi une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicules légers avec des leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Les habitants à proximité seront particulièrement impactés.

Ce projet c'est aussi l'imperméabilisation d'environ 11,9 hectares sur des terrains en fortes pentes. En cas de précipitations exceptionnelles, nous pouvons nous interroger sur les conséquences de ce ruissellement sur le village d'Ecques.

Et en cas d'incendie quels seraient les impacts sur l'environnement et la santé des habitants des retombées des fumées, notamment par lessivage de ces fumées par les eaux de pluie.

De jour l'impact paysagé sera réel et nous craignons de plus une pollution lumineuse forte la nuit. Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

EBURIE Roger
Commissaire en chef

